

Réunion du Comité du 2 juin 2026

Le Comité Syndical d'Evolis 23 s'est réuni à SARDENT le 2 juin 2026 à 14h00, sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Date convocation : 26 mai 2026

Présents : BARDET Didier ; BERTRAND Alain ; BEUZE Daniel ; BONNAUD Jacques ; BOTON Sébastien ; BRUNATI Gilles ; CARABY Vincent ; CARON Alain ; CHAPUT Fabrice ; CHATELAIN François ; CHAVEGRAND Solange ; CHEVREUIL Thierry ; COTTAZ Gilles ; DARDAILLON Bruno ; DAUBY Clément ; DAVID Roger ; DECAS Muriel ; DELAPORTE Fabrice ; DERIGOIN David ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; ELION Serge ; GALATEAU André-Jacques ; GASNET Gérard ; GODARD Patricia ; GOUTERON Jacques ; HUGUET Sylvain ; JAUBOIS Philippe ; LABLONDE André ; LAGUIDE Jean François ; LAMY Jean Jacques ; LARDY Loïc ; LASSAUGE Frédéric ; LEGRAND Jean-Luc ; LIMOUZIN Marie Joëlle ; LOISY Valérie ; MALINAS Charles ; MARCHAND Annie ; MARTINET Jacky ; MATIGOT Jean Roland ; MENUT Jean Claude ; MICHAUD Stéphane ; MONDON Thierry ; MONTAGNAC Stéphanie ; NIQUET Jean-Marc ; PETIT Denis ; PINLOCHE Isabelle ; POTHEAU Christian ; PRIVAT Didier ; QUINQUE Jean Bernard ; RENAULT Frédéric ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; SIMONNET Nicolas ; SIMONS Benjamin ; TERNAT Didier ; THEVENET Didier ; TIXIER Jacky ; VIARD Philippe ; VIEIRA Thierry ; VIRLOJEUX Christian ; VIRMONT Fabien.

Suppléants : BANVILLE Jacques ; BESSE-GARCIA Frédérique ; BLANCHE Emmanuel ; BOISSIER Daniel ; CHARBONNIER Christine ; CHATEL Eric ; DO NASCIMENTO Yves ; FARIN Nathalie ; GAUTIER ROUGEOT Marie-Anne ; HIRAT-CHAMBRAUD Marie-Claire ; JOLITON Christophe ; LESTIEUX Sylvain ; LONGEAUD Jean-Michel ; MAJOU Olivier ; MARIE Patrick ; PICHON Pascal.

Excusés : AUGROS Evelyne ; AUSSANAIRE Béatrice ; BETOUX Frédéric ; BOISSOU Laëtitia ; CADILLON Patrick ; CORAZZA Dorian ; COTTA Eric ; DELORME Sophie ; DUBAR Bérengère ; DUFARD Sylvain ; DUFOUR Céline ; FERNANDEZ PEYRE Michèle ; GONCALVES Sylvie ; GUINOT-NADAL Brigitte ; HADI-DENOUEIX Mandana ; JOLLY Alexandre ; JUPILE Claudine ; LAHIANI Pauline ; LAPORTE Martine ; LEGER Jean Luc ; LEMONNIER Sylvie ; MASSART Morinne ; MATHIEU Sophie ; MAYOL François ; MERCIER Stéphane ; MICOURAUD Elisa ; MOUTAUD Patricia ; NADAUD Serge ; PASQUIGNON Laurence ; PILLIOT Emile ; POIRIER Sandrine ; SIMON-CHAUTEMPS Franck ; THOMAS Adeline ; THOME Pascal ; TIXIER Pascal ; VILLEJOUBERT Michel.

Pouvoirs :

MOUTAUD Patricia (La Souterraine) donne pouvoir à VIARD Philippe (La Souterraine)
DELORME Sophie (Villard) donne pouvoir à DELAPORTE Fabrice (CCPD)
MICOURAUD Elisa (Méasnes) donne pouvoir à LASSAUGE Frédéric (CCPCM)
SIMON-CHAUTEMPS Franck (CCCSO) donne pouvoir à PINLOCHE Isabelle (Mourioux Vieilleville)
BETOUX Frédéric (Janaillat) donne pouvoir à MARIE Patrick (CCCSO)
FERNANDEZ-PEYRE Michèle (Saint Germain Beaupré) donne pouvoir à DAVID Roger (Saint Agnant de V.)
MASSART Morinne (Saint Priest la Plaine) donne pouvoir à CHEVREUIL Thierry (Le Grand Bourg)
GAZONNAUD Jean Luc (Noth) donne pouvoir à MONTAGNAC Stéphanie (CCPS)
MARTY Thomas (Ajain) donne pouvoir à BRUNATI Gilles (CAGG)
BOURDIER Sylvie (CAGG) donne pouvoir à TIXIER Jacky (CAGG)
LECLERE Henri (CAGG) donne pouvoir à GODARD Patricia (CAGG)
DEVENAS Bernard (CAGG) donne pouvoir à DAUBY Clément (CAGG)
VAN DRIEL Arie (Champsanglard) donne pouvoir à DUQUEROIX Sylvain (CCPCM)

DELIBERATION n°2026-02-022

Collège : Affaires Générales

	Physique	Voix
Membres	119	203
Présents	71	123
Pouvoirs	13	21
Votants	84	144

Code nomenclature : 5.6 – Exercice des mandats locaux

Objet : Indemnités aux élus

Monsieur le Président rappelle les dispositions de l'article L 5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux indemnités de fonction des présidents et vice-présidents d'EPCI. Il rappelle les taux maximum applicables compte tenu de la strate de population d'Evolis 23 à savoir 35.44% de l'IB 1027 pour le Président et 17.72% de l'IB 1027 pour les Vice-Présidents. Il propose de retenir ces taux, soit :

- 35.44% de l'IB 1027 pour le Président ;
- 17.72% de l'IB 1027 pour les 10 Vice-Présidents.



Après délibération, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- D'accorder au Président d'Evolis 23 l'indemnité de fonction au taux de 35.44% de l'IB 1027 ;
- D'accorder aux Vice-Présidents (10), les indemnités de fonction au taux de 17.72% de l'IB 1027.

Les présentes indemnités seront versées :

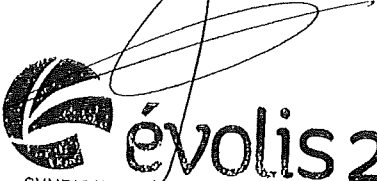
- A compter de la publication du Procès-verbal d'installation pour le Président ;
- A compter de la notification aux intéressés des arrêtés de délégation de fonction pour les Vice-Présidents.

Tableau des indemnités

Fonction	Nom	taux
Président	ROUGEOT Patrick	35.44%
1 ^{er} Vice-Président	VIRMONT Fabien	17.72%
2 ^{ème} Vice-Président	BARDET Didier	17.72%
3 ^{ème} Vice-Président	SIMONNET Nicolas	17.72%
4 ^{ème} Vice-Président	CHATELAIN François	17.72%
5 ^{ème} Vice-Président	VIARD Philippe	17.72%
6 ^{ème} Vice-Président	SIMONS Benjamin	17.72%
7 ^{ème} Vice-Président	SIMON-CHAUTEMPS Franck	17.72%
8 ^{ème} Vice-Présidente	PINLOCHE Isabelle	17.72%
9 ^{ème} Vice-Président	DELAPORTE Fabrice	17.72%
10 ^{ème} Vice-Président	DAUBY Clément	17.72%

Publication le : 04 JUIN 2026

Le Président
Patrick ROUGEOT



évolis 23
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE
Les Grandes Fougères 23300 Noth - tél. 05 55 89 86 00
SIRET 252 326 079 00073